

3AE REVERMONT
Société en nom collectif au capital de 1.000 euros
Siège social : 50 ROUTE DE NOBLENS,
01250 VILLEREVERSURE
945 336 972 R.C.S. BOURG-EN-BRESSE

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 2 JUILLET 2025

Le deux juillet deux-mille-vingt-cinq,

Les soussignés,

La société PLAST'FINANCES,
Propriétaire de la pleine propriété de
NEUF CENTRE QUATRE VINGT DIX NEUF parts sociales,
Numérotées de 1 à 999, ci 999

La société 3 ALPHA ECHO,
Propriétaire de la pleine propriété de
UNE part sociale,
Numérotée 1000, ci 1

Détenant ensemble MILLE parts sociales, ci 1.000
Soit la totalité des parts de la société en nom collectif 3AE REVERMONT désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 3AE REVERMONT et conformément à l'article 21 des statuts qui stipule que les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les titulaires du droit de vote exprimé dans un acte,

Ont pris les décisions suivantes relatives :

- Extension de l'objet social ;
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- Négocier de véhicules roulants, flottants ou volants avec ou sans moteur, de tourisme, professionnel ou de collection, et également de matériel agricole, ainsi que de tous accessoires afférents,
- Entretien, réparation, hivernage, stockage véhicules roulants, flottants ou volants avec ou sans moteur, et de matériel agricoles.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, la collectivité des associés décide à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet :

- l'acquisition, la construction et la propriété de tous immeubles, biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis, en vue de leur vente ou de leur exploitation, par bail, location, ou autrement, en totalité ou par fractions; avant ou après achèvement des constructions ainsi édifiées, meublées ou non meublées; la réfection et l'aménagement de constructions existantes ;*
- l'activité de promotion immobilière et de lotissement consistant dans la réalisation de programmes de construction d'un ou plusieurs édifices, pour un prix convenu, au moyen de contrats de promotion immobilière, de louages d'ouvrages, ou de sous-traitance;*
- la réalisation de programmes de construction d'un ou plusieurs édifices, pour un prix convenu, au moyen de contrats de louages d'ouvrages ou de sous-traitance ;*
- l'acquisition à titre habituel de tous biens immeubles, fonds de commerce ou parts de sociétés civiles immobilières ou de toutes autres sociétés à prépondérance immobilière en vue de leur revente, et plus généralement de toutes opérations de marchand de biens ;*
- la prise de participation dans les sociétés civiles de construction vente d'immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial constituées en vue de la construction et de la revente desdits immeubles ;*
- la prise de participation dans toute Société commerciale, civile ou industrielle, ou entreprise individuelle, la gestion de ces participations ;*
- la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ;*
- Négoces de véhicules roulants, flottants ou volants avec ou sans moteur, de tourisme, professionnel ou de collection, et également de matériel agricole, ainsi que de tous accessoires afférents ;*
- Entretien, réparation, hivernage, stockage véhicules roulants, flottants ou volants avec ou sans moteur, et de matériel agricoles ;*
- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou garanties nécessaires.*

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ».

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La société PLAST'FINANCES, représentée par son
Gérant, Monsieur Anthony CLEAR



La société 3 ALPHA ECHO, représentée par
son Gérant, Monsieur Anthony CLEAR

